



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUDELIN DU LUNDI 19 DECEMBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le lundi 19 décembre 2016 à 19 heures sous la présidence de M Didier MORIN, Maire.

Convoqués :

CORBEL Michel - CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents excusés : CORBEL Michel (pouvoir à DEROUIN Robert), CORLAY Gérald (pouvoir à LE GARFF TRUHAUD Francette), QUINTIN Jérémie (pouvoir à MORIN Didier)

Absents non excusés : LAROSE Arnaud, TROADEC Helen

Secrétaire : Yannick GUEGAN

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Emprunt travaux mairie
2. Restructuration mairie
3. Curage des lagunes et plan d'épandage des boues
4. Mise à disposition d'agents pour l'exercice de la compétence assainissement collectif
5. Déclaration d'intention d'aliéner
6. Informations communautaires
7. Informations diverses

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu, concernant le conseil du 28 novembre 2016. Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'étude d'une convention d'utilisation de la piste de BMX au profit de l'association Entente Cycliste Plouha-Lanvollon. Le conseil agréé à cet ajout. L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Emprunt travaux mairie
2. Restructuration mairie
3. Curage des lagunes et plan d'épandage des boues
4. Mise à disposition d'agents pour l'exercice de la compétence assainissement collectif
5. Déclaration d'intention d'aliéner
6. Convention d'utilisation de la piste de BMX
7. Informations communautaires
8. Informations diverses

Monsieur le Maire remercie en préambule de l'ouverture des sujets à l'ordre du jour Martine MILON et Marie-Christine MARTIN pour l'organisation du marché de noël, ainsi que les employés communaux, les bénévoles des associations et les goudelinais présents.

1/ Emprunt travaux mairie

Monsieur le Maire rappelle que pour réaliser les travaux de la mairie, un emprunt de 400 000 € a été inscrit au budget communal. Une consultation a été lancée auprès de différents établissements bancaires afin qu'ils fassent leurs propositions :

- Crédit Mutuel de Bretagne
- La Banque Postale

- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole
- Banque Populaire (cette dernière n'a pas répondu)

La consultation portait sur un prêt à taux fixe, pour une durée allant de 15 à 30 ans, à échéances constantes ou à capital constant. Le résultat de cette consultation est le suivant :

Type d'amortissement	Durée								Frais de dossier	
	15 ans		20 ans		25 ans		30 ans			
	taux	cout total	taux	cout total	taux	cout total	taux	cout total		
CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	progressif	1.30%	40 914.20 €	1.55%	65 966.40 €				500 €	
CAISSE D'EPARGNE	constant	1.13%	34 465.00 €	1.36%	55 080.00 €	1.51%	76 25500 €		800 €	
	progressif	1.14%	35 742.80 €	1.38%	58 421.60 €	1.53%	82 120.00 €		800 €	
CREDIT AGRICOLE	constant	1.25%	38 125.00 €	1.51%	61 155.20 €			1.93% 116 765.06 €	600 €	
	progressif	1.25%	39 294.01 €	1.51%	64 184.40 €			1.93% 127 850.68 €	600 €	
LA BANQUE POSTALE	progressif	1.47%	46 810.33 €	1.72%	74 008.44 €				400 €	

Monsieur le Maire explique que la commission finances s'est réunie le lundi 12 décembre pour étudier ces propositions et préconise de retenir celle de la Caisse d'Epargne pour une durée d'emprunt sur 15 ans, avec un remboursement à capital constant, au taux de 1,13 % et avec 800 € de frais de dossier.

Yvonnick KERRIEN indique qu'il lui semblait que le montant prévu au budget était de 300 000 € et non de 400 000 € comme retenu dans la consultation. Anne-Yvette ILLIEN lui répond que le premier montant est celui du budget primitif de la commune, modifié et porté à 400 000 € lors de la décision modificative prise lors du conseil du 26 septembre 2016. Yvonnick KERRIEN demande également pourquoi une simulation de prêt n'a pas été demandée pour 12 ans. Monsieur le Maire lui répond que les taux d'intérêt sont suffisamment bas à l'heure actuelle et qu'on ne peut pas multiplier les demandes de simulation.

Monsieur le Maire précise que malgré cet emprunt, la dette de la commune restera inférieure à celle de 2008.

Le Conseil, après en avoir délibéré, 16 voix pour et 1 contre, décide de contracter un emprunt de 400 000 € auprès de la Caisse d'Épargne selon les modalités proposées par la commission, et autorise le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat de prêt.

2/ Restructuration mairie

Fabien JEZEQUEL fait un point sur l'avancée des travaux pour la restructuration de la mairie. Il précise que les travaux de gros œuvre sont terminés, et que de nouveaux confinements et analyses pour organiser les travaux de désamiantage à l'intérieur du bâtiment devront être faits en 2017 à la demande de Mme DARCHY, inspectrice du travail. Un premier devis de 18 000 € a été établi, une rencontre entre Mme DARCHY, le cabinet ICAR et la mairie est prévue le 13 janvier sur ce point.

Fabien JEZEQUEL précise que l'entreprise Le Cardinal prendra à sa charge la réfection du plafond, et que pour le

parquet il faut encore attendre pour voir si celui-ci peut revenir à sa place. Yvonnick KERRIEN émet de sérieux doutes.

Il explique également qu'une première réflexion sur le mobilier et les besoins en informatique est en cours, et qu'il est possible de faire une demande de dotation parlementaire pour ces acquisitions. Il propose au conseil d'autoriser le Maire à faire cette demande.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à faire une demande de dotation parlementaire pour l'acquisition de ce matériel.

3/ Curage des lagunes et plan d'épandage des boues

Fabien JEZEQUEL explique que la commission agricole s'est réunie le mercredi 13 décembre pour étudier les résultats de la prospective de l'entreprise Valbe, attributaire du marché. Celle-ci a contacté l'ensemble des agriculteurs de la commune, et 5 d'entre eux se sont portés volontaires pour accueillir une partie des boues issues du curage des lagunes : MM Kévin COLLIN (18 hectares), David LE GOUX (11,38 hectares), Rémy LOUEDEC (7,7 hectares), David PERROT (5,3 hectares) et Pierrick PHILIPPOT (11 hectares). L'ensemble des terres mises à disposition regroupe 53,38 hectares. Pour rappel il était nécessaire d'en recueillir 50 pour assurer l'épandage. Ce plan doit être complété en cette fin d'année par des analyses de sols pour confirmer la possibilité d'accueil des boues ainsi que par les conventions d'épandage signé entre les agriculteurs concernés et la commune. Il sera ensuite soumis à la DDTM pour accord, qui a 2 mois pour rendre son avis. Fabien JEZEQUEL propose de valider ce plan d'épandage, d'autoriser le Maire à signer les conventions d'épandage avec les agriculteurs concernés et d'autoriser le Maire à soumettre le plan à la DDTM des Côtes d'Armor. Monsieur souhaite également remercier les agriculteurs de la commune pour leur collaboration dans la réalisation de cette opération.

Fabien JEZEQUEL annonce qu'une visite de chantier à destination des élus sera organisée en février.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce plan d'épandage, autorise le Maire à signer les conventions d'épandage avec les agriculteurs concernés et à soumettre le plan à la DDTM des Côtes d'Armor.

4/ Mise à disposition d'agents pour l'exercice de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire explique que pour l'organisation du transfert de la compétence assainissement collectif, il est proposé par la communauté de communes dans un premier temps que le travail d'entretien des sites et de surveillance des systèmes soit réalisé par la commune et leurs agents, comme cela se faisait jusqu'à présent. Pour cela il est proposé de passer une convention de mise à disposition des agents communaux. Concernant Goudelin, cela est nécessaire jusqu'à la mise en route de la station d'épuration à boues activées en avril 2017, pour l'entretien et la surveillance des lagunes, ainsi que du poste de relèvement. Une fois la nouvelle station active, un agent de la future communauté de communes sera chargé d'assurer ces tâches pour ce nouveau système épuratoire. Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver la convention de mise à disposition de personnel et de l'autoriser à la signer.

Yvonnick KERRIEN explique qu'il votera contre en rappelant qu'il était contre le transfert de compétence.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 1 contre, valide la mise à disposition de personnel pour l'entretien des équipements actifs dédiés de l'assainissement collectif et autorise le Maire à signer la convention afférente.

5/ Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire indique qu'en vertu du droit de préemption urbain, une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie, pour laquelle il convient de se positionner. Il s'agit d'un bien situé au lieu dit Keruzel, d'une superficie totale de 1 910 m², appartenant à Mme Micheline LAMBERT. Le bien est proposé à la vente pour un montant de 20 000 €. Monsieur le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ce bien.

6/ Convention d'utilisation de la piste de BMX

Yann QUERRE présente une convention d'utilisation de la piste de BMX au profit de l'association ECPL, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2017 tous les samedis matins de 10h30 à 12h00 pour des groupes de 25 licenciés encadrés. Il propose au conseil d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Fabien JEZEQUEL fait remarquer que la commune n'a bénéficié d'aucune aide de la communauté de communes alors qu'une participation a été demandée, et il ne voit pas de raison de faire bénéficier d'une priorité à une association communautaire. Yann QUERRE indique que des goudelinais sont licenciés au sein de cette association.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 1 contre approuve la convention d'utilisation de la piste de BMX par l'association ECPL et autorise le Maire à la signer.

7/ Informations communautaires

Francette LE GARFF TRUHAUD précise que l'élection du président de LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ aura lieu lors du conseil communautaire du 10 janvier prochain à 18h30, et que les vœux communautaires auront lieu à Plouagat le 24 janvier à 18h30.

8/ Informations diverses

Monsieur le Maire précise que la prime du personnel sera majorée de 50€ au 1^{er} janvier, ce qui la portera à 700 € pour un temps plein.

Marie Catherine LE BONHOMME et Anne Yvette ILLIEN font remarquer que le marché de Noël était plus étalé cette année mais qu'il donnait une impression de vide sous les tentes. Elles relayent également les plaintes des usagers qui se sont plaint du barrage de la route dès le vendredi soir. De même la boutique du boucher était masquée.

Robert DEROUIN revient sur la réfection du pont de Pontorson, et salue la qualité du travail réalisé. Cependant il relaie la plainte d'un agriculteur, qui ne peut pas y faire passer tous ses engins agricoles. Yann QUERRE lui répond que les travaux réalisés ont augmenté la largeur du pont, mais qu'il était impossible techniquement de l'élargir plus.

Francette LE GARFF TRUHAUD indique qu'une commission s'est réunie suite à l'accident mortel sur la RD9 à hauteur de Keribot. Un rapport avec proposition sera remis d'ici 1 mois.

Anne Yvette ILLIEN interroge sur un problème de seuil de porte au niveau de l'épicerie.

Marie Catherine LE BONHOMME fait part du nombre inquiétant de nid de frelon asiatique devenu visible après la chute des feuilles à l'automne. Yannick GUEGAN précise qu'à l'hiver les nids ne sont plus habités, et qu'ils ne seront pas recolonisés au printemps. C'est durant le printemps et l'été qu'il convient d'intervenir sur les nids. La prolifération sur le territoire communale est inquiétante.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil se déroulera le 30 janvier 2017 à 19h et clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Yannick GUEGAN